

Grâce à la volonté de ses habitants, le Parc naturel régional des Grands Causses a vu le jour le 6 Mai 1995.



Le décret de classement de notre projet de Parc naturel régional des Grands Causses a été signé le 6 mai 1995 par le Premier ministre Edouard BALLADUR, à la suite du ministre de l'environnement Michel BARNIER. Notons que tous les autres ministres consultés avaient donné un avis favorable dont Jean PUECH, ministre de l'agriculture et de la pêche et président du conseil général de l'Aveyron.

Cet aboutissement heureux est une satisfaction pour les artisans inlassables d'un projet porteur d'espérance. Je tiens ici à remercier tous ceux qui ont tissé ce succès avec patience et efficacité. Ce Parc est l'expression d'une démarche partenariale active mise en œuvre par le conseil régional Midi-Pyrénées présidé par Marc CENSI, et son agence pour l'environnement présidée par Jacques GODFRAIN avec :

- les communes,
- le conseil général de l'Aveyron,
- les Chambres consulaires,
- les services de l'Etat,
- le syndicat mixte autoroutier (A75),
- les scientifiques,
- les associations,
- et toutes les volontés qui ont pleinement soutenu ce projet d'avenir.



Parc
naturel
régional
des Grands Causses

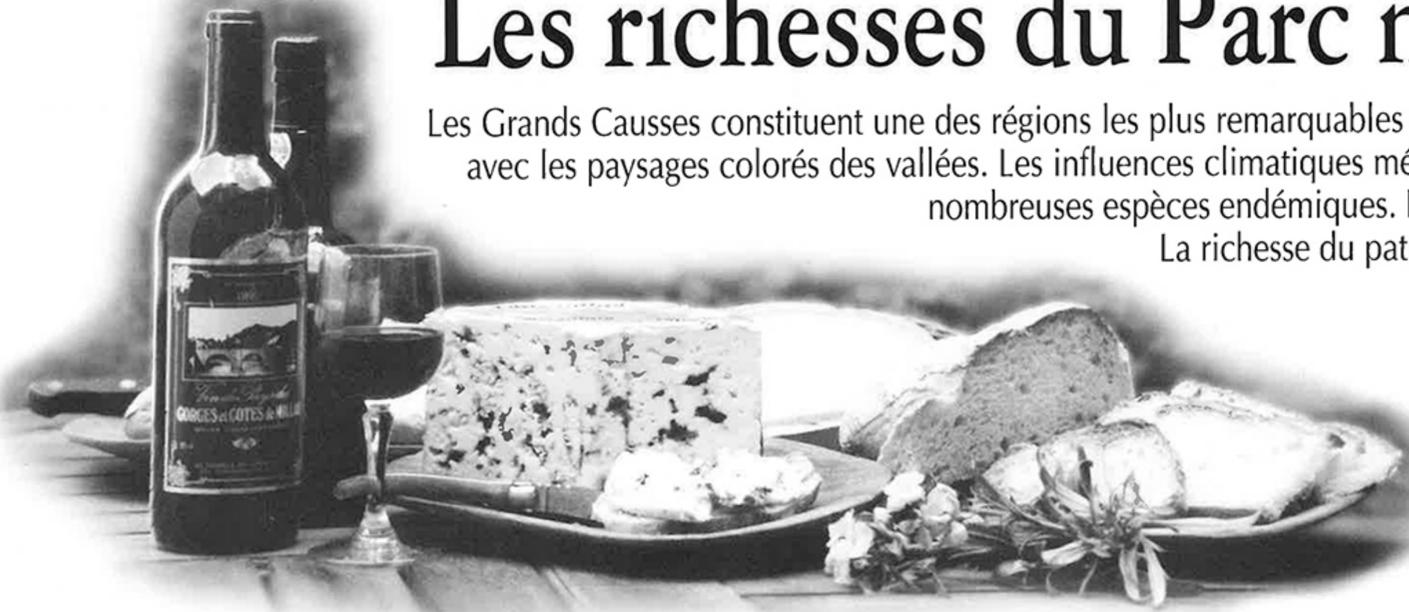
Notre charte a été reconnue comme exemplaire. Continuons à faire preuve d'exemplarité dans la mise en œuvre commune de notre programme d'actions. Ensemble poursuivons nos ambitions jusqu'à leur concrétisation. Toute l'équipe du Parc, élus et techniciens s'y emploient.

Cette appellation "Parc naturel régional des Grands Causses" consacre notre volonté d'assurer la protection, la gestion de notre patrimoine et de soutenir le développement économique et social des Grands Causses. Ensemble, faisons en sorte de mériter cette reconnaissance nationale et européenne. Ensemble, honorons nos engagements librement consentis à travers la charte du Parc et pour le bien-être de tous.

René QUATREFAGES, président de l'association de préfiguration du Parc naturel régional des Grands Causses, vice-président du conseil général de l'Aveyron, maire de Saint-Jean-du-Bruel.

Les richesses du Parc naturel régional des Grands Causses

Les Grands Causses constituent une des régions les plus remarquables de France. La grandeur et la sévérité de ses vastes plateaux, entrecoupés par de profonds canyons, contrastent avec les paysages colorés des vallées. Les influences climatiques méditerranéennes, continentales et montagnardes, expliquent la très grande diversité floristique et la présence de nombreuses espèces endémiques. La faune a également bénéficié de l'extrême variété des conditions climatiques, topographiques et géologiques. La richesse du patrimoine culturel et paysager est le reflet d'une mosaïque de terroirs.



LE ROUGIER, LE SAINT-AFFRICAIN, PAYS DE ROQUEFORT :

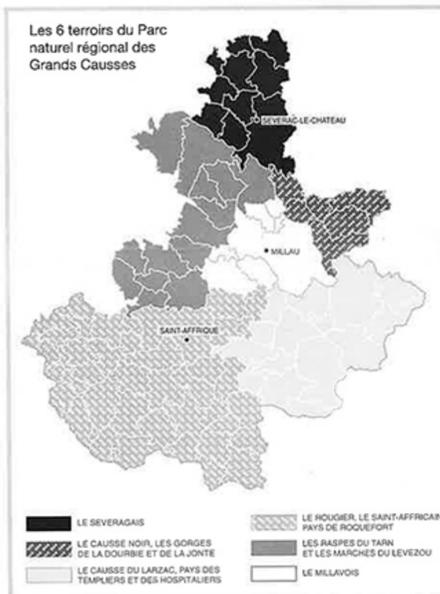
Les contreforts nord des monts de Lacaune, constituent le trait d'union entre les Parcs du Haut-Languedoc et des Grands Causses. Adossés à ces monts, verdoyants et boisés, le Rougier de Camarès caractérisé par ses maisons et ses collines taillées dans le grès rouge, offre des paysages aux couleurs contrastées. Le pays du Saint-Affricain est

balisé par de nombreuses rivières (Sorgues, Cernon, Dourdou, Rance...) affluents du Tarn. C'est un terroir riche en savoir-faire agro-alimentaires (Roquefort) et en traditions spirituelles (abbaye de Sylvanès). Le néolithique a laissé de nombreux témoignages (dolmens, menhirs...).



LE SEVERAGAIS :

Le causse de Sévérac est le plus agricole et le plus riche des causses. Le Séveragais est l'écrin de châteaux typiques et de chapelles romanes. Carrefour routier et ferroviaire, Sévérac-le-Château constitue un pôle économique important.



LES RASPES DU TARN ET LES MARCHES DU LEVEZOU :

La bordure méridionale du Lévezou forme un balcon offrant un très large panorama



sur les plateaux tabulaires caussenards. Le Tarn s'engouffre, ici, dans des défilés encaissés et sauvages : les Rases du Tarn. Les vieux villages, ornés de châteaux et accrochés aux pentes abruptes des vallées, racontent l'histoire très mouvementée de ce terroir, pays du célèbre entomologiste Jean-Henri Fabre.

LE CAUSSE NOIR, LES GORGES DE LA DOUBIE ET DE LA JONTE :

Le causse Noir, jouxtant le Parc national des Cévennes, offre un paysage aux reliefs étrangement sculptés par l'eau tel que Montpellier-le-Vieux. Les grottes et les avens témoignent de l'activité des eaux souterraines qui contraste avec l'aridité des plateaux calcaires. Au bord du causse Noir s'ouvre un paysage vertigineux formé par les gorges profondes de la Doubie et de la Jonte. La vallée du Tarn joue ici le rôle de serre favorable au développement des cultures en terrasses (vignes et arbres fruitiers).



LE CAUSSE DU LARZAC, PAYS DES TEMPLIERS ET DES HOSPITALIERS :

Le Larzac est le plus vaste des causses majeurs. Le petit patrimoine rural de ce pays de liberté et aux espaces ouverts témoigne d'un pastoralisme très ancien. C'est le domaine de la brebis, dont le lait permet la fabrication du célèbre Roquefort. Chaque civilisation depuis la préhistoire y a laissé ses traces, celle des Templiers et des Hospitaliers, la plus florissante, nous a légué ses villages fortifiés (La Cavalerie, La Couvertourade, Le Viala-du-Pas-de-Jaux, Sainte-Eulalie-de-Cernon...).



LE MILLAVOIS :

Millau, cœur des Grands Causses, est une ville de traditions et d'innovations comme son histoire en témoigne. Il y a 2 000 ans déjà, les poteries installés à la Graufesenque exportaient leur production jusqu'en Orient. Plus près de nous, les industries de la peau et du gant ont fait son renom dans le milieu de la haute couture. Millau a aussi acquis, depuis quelques années, une sérieuse réputation de capitale des sports de nature.



Les grandes priorités d'actions du Parc

En fonction des critères géologiques, patrimoniaux, écologiques et socio-économiques, le Parc a territorialisé les priorités d'actions dans une démarche concertée et partenariale.

PRIORITÉS SUR LES CAUSSES :

- le maintien des espaces ouverts et de la qualité des paysages,
- la protection de la ressource en eau et du milieu souterrain,
- l'intégration paysagère et socio-économique de l'A75.



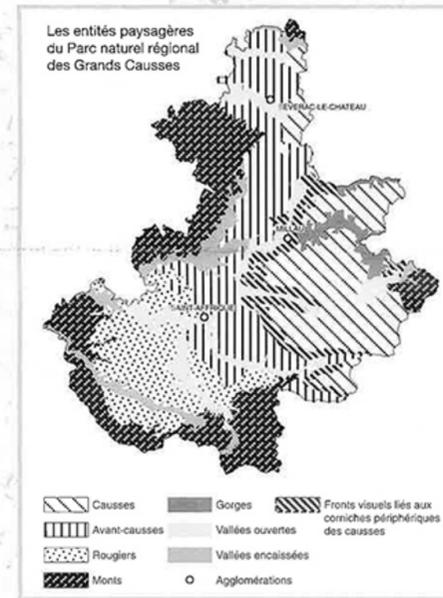
PRIORITÉS SUR LES AVANT-CAUSSES CALCAIRES :

- le maintien d'une agriculture ayant le souci de la gestion de l'espace,
- la création de structures d'accueil et d'hébergement pour conforter les bassins de vie.



PRIORITÉS SUR LES ROUGIERS :

- la lutte contre l'érosion des sols,
- la valorisation des paysages et du bâti pour soutenir un tourisme rural et culturel.



PRIORITÉS SUR LES MONTS :

- la valorisation économique du patrimoine forestier en équilibre avec l'activité agricole,
- le maintien et le développement des activités, des services et des équipements publics.



PRIORITÉS DANS LES VALLÉES :

- la mise en valeur de façon concertée des rivières et des bassins versants,
- la protection des paysages des gorges et des corniches,
- la valorisation et le développement des cultures spéciales des vallées (vergers, vignes...).



Les premières actions soutenues par le Parc

Les premières actions soutenues par le Parc naturel régional des Grands Causses sont menées et financées en partenariat avec le conseil régional Midi-Pyrénées, le conseil général de l'Aveyron, les communes, les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture et la Chambre de métiers de l'Aveyron, la Chambre de commerce et d'industrie de Millau / Saint-Affrique, l'Union Européenne, les organismes socioprofessionnels, le milieu scientifique, les associations et les habitants. La réalisation concertée des actions s'articule autour de quatre dynamiques :

Milieus naturels, paysages et patrimoine : pour un espace de qualité

Exemples d'actions soutenues par le Parc :

Inventaire des sites d'intérêt naturel : recherche scientifique des sites, des animaux et des végétaux remarquables du Parc et création d'une banque de données bibliographiques.

Aide à la création d'un charnier pilote pour l'alimentation des vautours sur la commune de Sévérac-le-Château (site de Bellas).

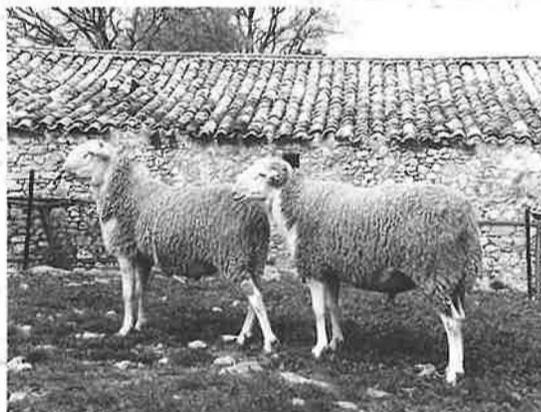
Conservation des races ovines menacées de disparition : la Raïole, la Rouge du Roussillon et la Caussearde des Garrigues (recensement des effectifs, évaluation du degré de pureté des races, constitution d'un lot de béliers et de troupeaux de brebis dans le cadre des mesures agri-environnementales...).

Restauration du patrimoine bâti : plus d'une soixantaine de projets ont été aidés financièrement (fontaines de Blayac et d'Huguiès, église de Saint-Pierre des Cats à Mélagues, lavoir de Gissac, bâti de caractère à Saint-Laurent d'Olt...) permettant ainsi de soutenir l'artisanat local.

Expérimentation en fermes pour adapter les systèmes d'exploitations agricoles aux milieux (Causses et Rougiers) : travail du sol, pratiques de fertilisation, conduite du pâturage, gestion des eaux pluviales...



Le vent aura tôt fait de disperser les graines poilues de l'anémone pulsatile. Bien répandue sur les causses, elle nous émerveille au printemps par ses couleurs vives.



Le Parc des Grands Causses a soutenu l'acquisition de plusieurs béliers afin de participer au plan de sauvegarde génétique des races ovines menacées de disparition. Ici, deux spécimens de race Caussearde.



Plusieurs collectes de carcasses ont été soutenues par le Parc en collaboration avec les communes. Ainsi, plus de 200 carcasses de voitures ont déjà été enlevées.

Accompagnement des mesures agri-environnementales sur les causses pour éviter la friche et maintenir les milieux ouverts : aide à la restauration de lavognes, de jasses et à la mise en place de passages canadiens.

Résorption de points noirs paysagers : collecte d'encombrants (carcasses de voitures, appareils électroménagers...) à Castelnau-Pégayrols et sur le causse du Larzac ; enfouissement de lignes électriques de Luras à Saint-Affrique, à la Blaquière, à Saint-André-de-Vézines...

Préservation de la ressource en eau et gestion des déchets

Exemples d'actions soutenues par le Parc :

Recherches hydrogéologiques du Larzac : estimation des ressources en eau, évaluation de l'impact des activités humaines, définition des périmètres de protection des sources...

Appui technique et promotion pour l'aménagement et l'entretien de la rivière dans le cadre du contrat de rivière Tarn.

Maîtrise des rejets d'élevage ovin, traitement des eaux de lavage des salles de traite afin de réduire leur effet polluant sur les nappes phréatiques et les ruisseaux.

Elimination et réhabilitation d'anciennes décharges sur les communes de Montclar et d'Aguessac.

Le Parc naturel régional des Grands Causses remercie tout particulièrement les organismes et personnes qui ont participé à ces actions.

Les premières actions soutenues par le Parc

Suite

Milieu de vie et développement économique : pour un espace de qualité

Exemples d'actions soutenues par le Parc :

Action en faveur de l'emploi : création d'une équipe de 18 "contrats verts" pour la mise en valeur de l'espace rural (entretien et balisage de sentiers de randonnées à Campagnac, Sauclières, Versols et Lapeyre, Camarès... plantations à Belmont sur Rance et à Montclar ; nettoyage et débroussaillage des berges à La Roque Sainte-Marguerite, Rivière-sur-Tarn, Saint-Georges de Luzençon... travaux forestiers à Saint-Félix de Sorgues...).

Valorisation de petites filières de productions végétales dans la vallée du Tarn (aide financière pour l'identification des axes de développement prioritaires : arboriculture, viticulture, petits fruits...). S'inscrivant dans cette dynamique, les vignerons des Côtes de Millau ont fêté en septembre dernier l'accession à l'appellation d'origine "VDQS".

Soutien à des animations culturelles : festival d'art dramatique de Saint-Jean d'Alcas, exposition culturelle de Brusque, les "Vraies Folies Bergères" à Camarès, fête rurale de Campagnac...



Aménagement d'un talus et plantation d'une pelouse par l'équipe des contrats verts du Parc à Saint-Paul-des-Fonts.



Durant toute la période estivale, les marchés de producteurs soutenus par le Parc animent nos villages. Ici, le marché de Saint-Rome-de-Tarn.



Depuis trois ans, l'association de préfiguration du Parc naturel régional des Grands Causses a régulièrement édité les Lettres ainsi qu'un certain nombre de dossiers techniques sur les thèmes de l'eau, l'agriculture, les paysages.

Promotion et communication : pour une image de qualité des Grands Causses

Exemples d'actions soutenues par le Parc :

Aide à la mise en place du réseau de "visites de fermes en pays de Roquefort" auquel participent sept éleveurs de brebis.

Promotion des produits et des savoir-faire locaux : soutien aux marchés de pays (Camarès, Coupiac, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Rome-de-Tarn), au concours des vins "la Grappe d'Or" de Candas, à la promotion de l'agriculture biologique...

Gestion de la marque collective "Parc Naturel Régional" : le classement du territoire en Parc naturel régional vaut autorisation d'utiliser la marque collective Parc Naturel Régional des Grands Causses, propriété du Ministère de l'Environnement. En tant qu'outil privilégié pour la promotion des produits et des services qui en bénéficient, elle constitue un élément important pour le développement économique.

Sensibilisation auprès des jeunes : participation aux journées de l'environnement, à "La Nuit de la Chouette" à Castelnau-Pégayrols, aux journées "chasse, pêche, nature, environnement" à la Maison Familiale Rurale de Saint-Sernin-sur-Rance...

Information, communication : création d'une exposition itinérante sur le Parc naturel régional des Grands Causses et ses richesses patrimoniales, édition de la "Lettre du Parc" et des dossiers techniques du Parc (agriculture, eau, paysages), organisation de journées techniques et d'information...

L'équipe des "contrats verts" du Parc.

